



Il faut un 24 janvier puissant, pour affronter en position de force l'agression du MEDEF et du gouvernement

Trois points importants cette semaine : la préparation de la double journée d'action Fonction Publique et Education Nationale du 24 janvier, la journée européenne d'action contre l'enfermement des personnes sans papiers dans les centres de rétention administrative, et l'exigence d'un référendum pour accepter ou refuser la ratification du traité de Lisbonne.

*
* *

Commençons par le dernier point. En effet, le président de la République veut faire voter par ses députés la ratification de ce traité qui est une resucée du traité constitutionnel européen repoussé à une nette majorité par le peuple français en 2003. Il doit pour cela réunir le congrès pour voter une révision constitutionnelle. Pour être adoptée, cette révision doit réunir les suffrages de 3/5 des parlementaires. Il y a donc une possibilité de gripper le processus scandaleux du président de la République : ce serait la première fois dans l'histoire de nos républiques qu'on demande aussi nettement aux mandataires, les parlementaires, de désavouer leurs mandants : les citoyennes et les citoyens.

Malheureusement, et c'est grave, la direction du parti socialiste prône l'abstention à Versailles, ce qui est clairement permettre au président de la République de commettre son forfait. C'est s'en rendre complice.

Cela étant posé, il est regrettable que des animateurs locaux de la campagne pour un référendum aient confondu la lutte pour l'exigence d'un référendum et les manœuvres politiciennes autour d'enjeux municipaux : ils ont focalisé l'appel à l'action sur la palinodie de la direction socialiste au lieu de rappeler que plus de 50% d'électeurs avaient repoussé le TCE et d'appeler à un vaste rassemblement pour exiger un référendum. Ils se sont de la sorte aliéné une grande partie de ces électeurs. Résultat : samedi dernier, seule une petite poignée de militants s'est retrouvée sur la place de la préfecture à Pau pour exiger un référendum.

La conception d'U&A est différente et vise à rassembler le plus grand nombre de victimes de la politique du MEDEF et du gouvernement, sur des bases clairement identifiées et déterminées démocratiquement.

*
* *

Même si le conseil européen a reculé et décidé de faire voter plus tard sa « directive de la honte », l'intention demeure d'enfermer jusqu'à 18 mois des gens qui fuient la prison, la torture, la mort dans leurs pays et qui viennent se réfugier en Europe et particulièrement dans le pays qui était celui des droits de l'Homme.

Le pire serait de s'habituer dit RESF 64 qui appelle à un rassemblement devant la préfecture et la sous-préfecture de Bayonne le samedi 19 janvier à 10 heures 30. RESF rappelle qu'il y a en France 2 400 places de rétention administrative pour enfermer des gens qui ne sont pas condamnés pour la bonne raison qu'ils n'ont commis aucun crime, sinon d'être étrangers. Il existe en France 24 centres de rétention administrative, souvent inconnus des populations. La vie y est si pénible que des révoltes s'y sont déclenchées ces dernières semaines.

Il est effarant de constater que quasiment tous les gouvernements européens ont peu à peu construit un véritable archipel du goulag. 40 979 places d'internement sont ainsi organisées en Europe dans **des centaines de centres** dont le « confort » varie de la prison sordide à la cage inhumaine. Le plus grand camp, en Italie, compte 1 100 places. Des plus petits se trouvent dans des sous-sols de commissariat comme à Bordeaux. En France, les gens peuvent y rester jusqu'à 32 jours. Ailleurs, comme en Allemagne, il n'y a pas de limite. A Malte, des gens sont enfermés depuis 5 ans. **Très chic**, à Rivesaltes un camp est installé sur le site même d'un des plus grands camps d'internement des Républicains espagnols et des Juifs pendant l'occupation nazie.

La rétention est une mesure très grave dans une société démocratique : l'enfermement est réservé théoriquement aux personnes qui ont commis un crime ou un délit. Le « libéralisme » prône la liberté de circulation des capitaux et des marchandises et subordonne toute autre circulation à cette « liberté ». Au niveau mondial, l'exploitation impérialiste, la

concurrence absolue et la guerre économique entraînent des ravages tels que des millions de gens fuient des situations insupportables : misère, terreur, dictatures. Et quand ils arrivent dans les « pays dominants », on les rejette, on les parque, on organise idéologiquement leur mépris, on les utilise pour casser les salaires. On les expulse en masse et on s'en vante. Un des enjeux de la visite du « guide de la Révolution libyenne » a été d'obtenir quelques milliards d'euros pour organiser chez lui un premier barrage pour arrêter et enfermer les malheureux qui fuient vers l'Europe et meurent noyés par centaines dans la Méditerranée.

Le centre de rétention d'Hendaye ouvre de nouveau ses grilles dans quelques semaines après agrandissement des possibilités d'accueil...

C'est un autre monde qu'il nous faut construire et non pas d'autres prisons. **Il y a plus qu'urgence.**

*

* *

La dérive de la rétention dans les sociétés démocratiques se retrouve accentuée dans la loi sur la rétention de sûreté votée ces jours derniers. Les condamnés qui ont achevé leurs peines et qui sont estimés particulièrement dangereux par des psychiatres peuvent se voir astreints à l'enfermement définitif en dépit de l'accomplissement de leurs peines. Depuis la Révolution française, tout notre système judiciaire repose sur un principe simple : on va en prison parce qu'on a commis quelque chose et non pas pour ce qu'on est. Il y a un problème de la récidive. Les raisons doivent en être analysées en partie dans la façon dont les condamnés sont traités sans être soignés pendant leur peine. Mais de dérive en dérive, les valeurs de la République s'effondrent et les conséquences pour les libertés s'aggravent.

*

* *

La journée d'action et de grève du 24 janvier dans la Fonction Publique et l'Education Nationale se prépare sur fond de négociation d'un accord sur le « marché du travail ».

Profitant d'un rapport de forces qui leur est favorable (**Pourquoi ? Combien de salariés en face de combien de patrons ?**), le MEDEF et le gouvernement tentent d'imposer la signature des syndicats au bas d'un accord qui accepterait des reculs invraisemblables, sous la seule menace de décider tout seuls si les syndicats n'abdiquent pas :

Quatre points principaux qui ne prennent tout leur sens que dans l'acceptation par la CES du principe de la **flexicurité**, au prétexte qu'il faut lutter contre la concurrence étrangère :

La période d'essai. Dans un premier temps, trois mois pour les ouvriers et six mois pour les cadres, renouvelables par accord de branche ou d'entreprise. Le 11 janvier, les patrons proposent respectivement 1 à 2 mois, 2 à 3 mois et 3 à 4 mois pour les cadres, renouvelables uniquement par accord de branche.

Les indemnités de rupture. Une indemnité interprofessionnelle unique et plafonnée serait créée. Le juge n'aurait plus la possibilité de décider du montant de l'indemnité.

Le CDI de mission. Il comprend une clause de rupture dès le projet achevé. N'importe quel contrat pourrait à terme rejoindre ce type de contrat. Le 11 janvier, le patronat propose un CDD à objet déterminé, expérimental, réservé aux cadres et aux ingénieurs et ne pouvant pas excéder 36 mois. C'est toujours un contrat précaire.

La séparation « amiable », dite de « rupture conventionnelle ». Entre la démission et le licenciement, elle se ferait par « consentement mutuel »... Les syndicats estiment qu'il revient au juge prud'homal de vérifier si la liberté de consentement est réelle.

La journée d'action se prépare également sur fond d'« **expérimentation** » de service minimum obligatoire dans les écoles. Cynique, le sous commandant Darcos propose aux maires de leur refile une partie des sous économisés sur les grévistes, pour casser la grève.

Cette journée se prépare enfin assez difficilement sur le plan intersyndical. Si l'accord a été difficile à obtenir au niveau national pour décider le principe de cette journée : la CFDT vient seulement de décider, le 11 janvier, de se joindre à la journée d'action (ils attendaient *des compléments d'information sur les mesures salariales et les réponses n'ont pas été vraiment de nature à nous satisfaire*), ça n'est pas mieux au niveau départemental. Dès fin décembre, la FSU 64 a proposé à l'intersyndicale de la Fonction Publique et à celle de l'Education Nationale une rencontre le 7 janvier pour préparer le 24. *C'est trop près des fêtes*, a répondu l'UNSA qui a dû manger trop de foie gras. Quant à d'autres organisations, elles n'étaient pas prêtes. Il faut dire qu'on ne s'attendait absolument pas aux suppressions de postes et à la baisse des salaires... Finalement, il semble qu'on reparte sur de bonnes bases le 14 janvier. Il y a de l'espoir : c'est avant le 24.

L'UD CGT a invité les organisations à faire le tour des problèmes mardi dernier. Beaucoup d'absents... La FSU 64 a défendu une position offensive pour le 24 et reçu favorablement la proposition d'une action interprofessionnelle prochainement.

Cela dit, la commission exécutive nationale de la CGT a proposé jeudi, « devant l'avalanche de mauvais coups et la dégradation de la situation des salariés, de passer à l'offensive. » la FSU réunit son CDFN mardi et mercredi. U&A y proposera de se saisir de cet appel pour enfin répondre à l'exigence d'un nombre croissant de salariés : monter le niveau de la lutte syndicale.

Le président de la République s'est fait menaçant à l'égard des syndicats en affirmant le 11 janvier à Lille que nul n'avait le droit de monopoliser la parole des fonctionnaires. « Chaque fonctionnaire doit pouvoir donner son sentiment », a-t-il souhaité. **Que chaque fonctionnaire le fasse clairement le 24 janvier !**